



## **Numéro SIUS et numéro AVS pour les formations continues de 60 ECTS et plus**

### **Délai**

Les procédures décrites ci-dessous doivent être réalisées après la finalisation de l'inscription, mais au plus tard le **30 mars** et le cas échéant le **8 octobre** de chaque année.

Toute demande intervenant après un de ces deux délais sera donc traitée lors de l'attribution suivante.

### **Procédure Numéro SIUS**

#### **1. Récolter l'information**

Lors de son inscription, **tout candidat à une formation diplômante de 60 crédits ECTS et plus** doit donner son numéro SIUS s'il/elle a précédemment étudié en Suisse, et indiquer la Haute Ecole fréquentée. Il se peut qu'une personne ait étudié en Suisse mais ne retrouve pas son numéro et laisse ainsi le champ vide. Il incombe alors à l'équipe de programme d'obtenir le numéro auprès de l'institution de formation suisse fréquentée. Le Service des immatriculations ne recherche pas l'ancien numéro.

A noter :

- Si un nouveau numéro SIUS est attribué par erreur à des personnes qui en avaient déjà un, cela bloque la livraison des données de l'ensemble des étudiant-es de l'UNIGE à l'Office fédéral de la statistique. Merci de vérifier sur la base du CV si la personne n'a pas étudié en Suisse.
- Un numéro SIUS n'est attribué que dans le cadre d'une formation d'au moins 60 crédits ECTS. Si une personne a suivi par exemple un CAS à la Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE), aucun numéro SIUS n'aura été attribué dans ce cadre-là (car formation de moins de 60 crédits ECTS).
- Un numéro SIUS est une condition préalable à la création des accès informatiques ainsi qu'à l'impression des cartes multiservices.

#### **2. Demander un numéro SIUS**

Pour **les personnes sans numéro SIUS uniquement**, l'équipe de programme réunit : leur nom, prénom, nationalité, date de naissance. Ceci permettra au Service des immatriculations d'attribuer un nouveau numéro SIUS. La/le responsable de programme transmet ces données sous forme de tableau au Service des immatriculations ([taxes@unige.ch](mailto:taxes@unige.ch)).

##### **Demande numéro SIUS**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de naissance</b>

#### **3. Saisir les numéros attribués**

Les numéros SIUS sont attribués et indiqués par [taxes@unige.ch](mailto:taxes@unige.ch) par retour de mail. Ils doivent être saisis sur l'application Oracle FCO par l'équipe de programme.



## **Procédure Numéro AVS**

**Si les inscriptions aux formations diplômantes sont faites via le Portail Candidatures**, aucune démarche n'est nécessaire. Les candidat-es renseignent leur numéro AVS lors de la finalisation de leur inscription sur Candidatures, plus précisément lors de la consultation de la décision d'admission.

Les étrangers n'ayant jamais résidé/étudié/travaillé en Suisse n'ont pas de numéro AVS. Un numéro leur est attribué au moment de leur inscription. Lors de leur inscription, ils renseignent les questions spécifiques : lieu/ville de naissance, prénom/nom des père/mère. Ceci permet d'éviter les doublons lors de la création de numéro.

Le CFCD en collaboration avec le Service des immatriculations procède à la vérification des numéros AVS. Dans certains cas particuliers, des questions complémentaires sont adressées au candidat-e via l'équipe de programme. De nouveaux numéros sont attribués à ceux/elles qui n'en n'avaient pas. Les nouveaux numéros sont automatiquement répercutés sur Oracle FCO (ceci est réalisé en avril et novembre, suite aux vérifications qui ont lieu en mars et octobre).

**Si les inscriptions sont faites via un autre système que Candidatures**, merci de vous adresser au CFCD qui fournira la version précédente de cette procédure. Il faudra en effet procéder manuellement pour la demande de numéros AVS.

### **Pour en savoir plus**

A des fins d'analyses nationales, les données des étudiant-es des Hautes Écoles suisses suivant des formations de 60 crédits ECTS et plus sont livrées à l'Office fédéral de la Statistique (OFS). En formation continue, cela concerne les participant-es aux MAS et les participant-es de certains DAS à 60 crédits ECTS ou plus.

Pour permettre la livraison de ces données, les étudiant-es de l'Université de Genève doivent avoir deux numéros d'identification :

- le numéro SIUS - Système d'information universitaire suisse, format XX-XXX-XXX
- le numéro AVS - numéro AVS à 13 chiffres = nAVS13.

### **Qu'est-ce qu'un numéro SIUS ?**

Un numéro SIUS est attribué à chaque nouvel-le étudiant-e des Hautes Écoles suisses. La personne garde son numéro à vie, même si elle change d'établissement.

Les deux premiers chiffres indiquent l'année de la première immatriculation ; le 3<sup>e</sup> chiffre correspond à l'institution qui a délivré le numéro. P.ex. 19-300-000 serait attribué à une personne immatriculée pour la première fois dans l'année 2019-20 à l'UNIGE (3 = UNIGE). Lors de la première immatriculation dans une Haute École suisse, le numéro SIUS est collé sur le certificat d'accès (maturité ou autre).

Cette procédure ne s'apparente en rien à l'immatriculation des étudiant-es de la formation de base et approfondie. Les participant-es de formation continue ne doivent pas répondre aux conditions générales d'immatriculation ni suivre la procédure d'immatriculation gérée par le Service des immatriculations. Aucune taxe semestrielle d'immatriculation n'est perçue. Aucune attestation de pré-immatriculation ou attestation semestrielle d'études ne peut être produite.

### **Pourquoi un numéro AVS ?**

Les étudiant-es des Hautes Écoles suisses (HES, HEP, universités, EPF) sont également identifiés au niveau fédéral selon leur numéro AVS, le nAVS13. Ce numéro est utilisé en Suisse au niveau de l'assurance maladie, des employeurs et des Hautes Ecoles.